

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2388

6 novembre 2010

SOMMAIRE

Advanced Research S.A.	114618	Financière B.R.L.	114590
Advanced Research S.A.	114623	International Business Consultants S.A.	114607
Advanced Research S.A.	114623	Korea Confectionery (Luxembourg) Sàrl	114605
Advanced Research S.A.	114623	LeverageSource XI S.à r.l.	114606
Advanced Research S.A.	114624	Luxunion S.A.	114609
Aelsion Investissements S.A.	114622	MLArg Real Estate 5	114610
Aleamar Investments Corp. S.A.	114621	MLArg Real Estate 7	114613
Alpiq Western Europe S.à r.l.	114610	MLArg Real Estate 8	114616
Apta Finance S.A.	114623	Mobefa Constructions S.A.	114624
Apta Finance S.A.	114606	n-lab architects	114622
Arg Real Estate 5 S. à r.l.	114610	Onetoo s.à r.l.	114615
Arg Real Estate 7 S. à r.l.	114613	QM Holdings 2 S.à r.l.	114616
Arg Real Estate 8 S. à r.l.	114616	Rangirora Investments S.A.	114621
Audition Luxembourg S.à r.l.	114605	Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l.	114621
AVMF Lux SPV S.à r.l.	114601	Roynet S.à r.l.	114621
Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.	114579	Seton House Luxembourg, S.à r.l.	114613
Circle Link S.à r.l.	114624	Seton House Services Luxembourg, S. à r.l.	114603
CORMUS Holding S.A.	114588	Synergium Properties S.A.	114622
Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund	114593	Tomkins Overseas Holdings S.à r.l.	114619
Crystal Vision S.à r.l.	114578	Tower 2 S.à r.l.	114610
Emendata et Temperi S.à r.l.	114594	Wine Yard S.A.	114622
Enel Finance International S.A.	114602	Zurich Eurolife S.A.	114619
Espace Zen S.A.	114604		
Fabelgym S.A.	114616		

Crystal Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.772.

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Luca DI FINO, expert comptable, né à Gioia Del Colle, (Italie), le 23 juin 1969, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond,

lui-même ici représenté par Madame Delphine MAYER, avocate, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la société à responsabilité limitée "Crystal Vision S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 120772, constituée originairement sous le nom de Transgasindustry S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2261 du 4 décembre 2006, modifié suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 4 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 861 du 24 avril 2010 en adoptant sa dénomination actuelle, et que la comparante, agissant en sa qualité d'associée unique a pris, par son représentant, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de seize mille euros (16.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune à un montant de vingt-huit mille cinq cents euros (28.500,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-huit (128) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, toutes souscrites et libérées par l'Associée Unique. Le montant de seize mille euros (16.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément."

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-huit mille cinq cents euros (28.500,- EUR), représenté par deux cent vingt-huit (228) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille cent euros et l'Associé Unique s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Delphine MAYER; Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2010. Relation GRE/2010/3035. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 6 octobre 2010.

Référence de publication: 2010132534/54.

(100151481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2010.

Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 155.114.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of September,
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bombardier Transportation Canada Holding Inc., a company incorporated and existing under the laws of the Canada, having its registered office at 1101 Parent, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 6E6, incorporated under the Canada Business Corporations Act, under number 439565-4 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Caroline Streiff, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Canada on September 14th, 2010.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, urban district of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 155114, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 10 August 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to create the mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") as a new class of shares and to provide for the specific repurchase and distribution mechanism which are more precisely specified below in the restated articles of incorporation.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand United-States Dollars (USD 500,000) in order to increase it from its current amount of twenty-five thousand United-States Dollars (USD 25,000) up to an amount of five hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 525,000) through the issuance of five hundred thousand (500,000) MRPS with a par value of one United-States Dollar (USD 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe all of the newly issued five hundred thousand (500,000) MRPS for a total amount of five hundred million United-States Dollars (USD 500,000,000) consisting of five hundred thousand United-States Dollars (USD 500,000.-) for the share capital and four hundred ninety-nine million five hundred thousand United-States Dollars (USD 499,500,000) for the share premium account.

The five hundred million United-States Dollars (USD 500,000,000) have been entirely contributed in cash by the Sole Shareholder.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of association of the Company are fully restated and shall now read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purposes for which the Company is formed concern all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option

to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and intellectual property rights, grant to any companies of the group any support, loans, advances or guarantees.

Generally, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is in Münsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at five hundred twenty-five thousand United-States Dollars (USD 525,000) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares ("Ordinary Shares") with a par value of one United-States Dollar (USD 1) each and five hundred thousand (500,000) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of one United-States Dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares the "Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint coowners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The MRPS issued by the Company are mandatory redeemable shares pursuant to the following conditions and mode.

The Company must repurchase all the MRPS at the latest on the 20th anniversary date of their issuance as reflected in a notarial deed (the "Date of Issuance"). The Company may also optionally, at any time after the first anniversary date of the Date of Issuance, proceed to a partial or entire repurchase of the MRPS, by respecting a 10 day notice to the shareholders of the Company.

In the event of a plurality of shareholders holding MRPS at the time of the repurchase, it shall be done on a pro rata basis.

Each MRPS holder may also optionally, at any time after the first anniversary date of the Date of Issuance, request a partial or entire repurchase of the MRPS held in the Company (the "Requesting Shareholder(s)").

The Company shall notify to the Requesting Shareholder(s) its intention to accept or not, especially with regard to the financial situation of the Company, the partial or entire repurchase of the MRPS within 10 business days as from the date of the request of the Requesting Shareholder(s) (the "Requesting Shareholders' Notice").

The MRPS may only be partially or entirely repurchased by the Company to the extent that (a) the Company is not insolvent or will not be insolvent after making such payment, i.e. that the Company can no longer pay its debts as they fall due and there is no possibility of obtaining further credit (cash flow test) (b) the repurchase will not have the effect of reducing the aggregate net assets below the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed and (c) the Company has sufficient available resources for such repurchase corresponding to the profits at the end of the last financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves (including share premium) which are available for that purpose, less any losses carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the law or the articles (the "Conditions of Repurchase").

In the event of a plurality of shareholders holding MRPS at the time of the request of repurchase, the Company, when sending the Requesting Shareholders' Notice, shall notify to the other shareholders holding MRPS (the "Offerees") their right to request the Company to repurchase MRPS in the same proportion as initially requested by the Requesting Shareholders provided that the Conditions of Repurchase are fulfilled (the "Offer").

The Offerees shall notify to the Company whether they intend to accept or refuse the Offer within 15 business days. For the avoidance of doubt, the percentage of MRPS which will be repurchased by the Company to each shareholder holding MRPS will not increase due to the refusal of the Offer by part or all of the Offerees.

Art. 11. In the event of a partial or entire repurchase of the MRPS, either on the shareholder(s) or the Company initiative, the Company shall notify its intention to proceed with the partial or entire repurchase of the MRPS to the shareholders of such class mentioning (i) the date to which such a repurchase becomes effective, and (ii) the amount to be paid to the MRPS shareholders as a repurchase price.

The repurchase of the MRPS shall be done by an amount equal to the sum of (i) the nominal value of each share, (ii) the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber for each of such MRPS and (iii) the privileged dividend that the holder of the MRPS has not received during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed benefit, being stated that the partial or entire repurchase of the MRPS shall be realized in the frame of a capital decrease of the Company corresponding to the nominal amount of the repurchased MRPS, this capital decrease for the partial or entire repurchase of the MRPS being operated pursuant to the present articles of association and the Law. The Company may pay the repurchase price of the MRPS either in cash or in kind.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: “Class A Manager” and “Class B Manager”. There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers’ meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of the meetings of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carryforward profits and distributable reserves (including, but not limited to, any share premium paid in at the time of the subscription of any kind of shares of the Company whether attached to or reserved for one specific class of shares or not), but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a non-distributable reserve to be established by law or by these articles of incorporation, if any.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the balance sheet as well as the profit and loss account are established by the board of managers.

The financial statements shall be drawn up in United-States Dollars and the books and records of the Company shall be maintained in United-States Dollars.

Art. 22. Each MRPS gives right to an annual privileged dividend equal to six point thirty-nine percent (6,39%) calculated on the total that constitutes its nominal value and the amount of the share premium contributed or paid in by the subscriber for the issue of such share. In the event the MRPS are repurchased, in conformity with the present articles of association and the Law, on a date which is not an anniversary date of the Date of Issuance of the MRPS to be so repurchased, the calculation of the privileged dividend for the financial year in progress shall be done on a pro rata basis as to the days elapsed from the beginning of the financial year in process until the effective date of repurchase of the MRPS at issue.

Such privileged dividend is cumulative and recoverable, which means that the holder of the MRPS shall, during posterior financial years, recover the privileged dividend that it could not receive during the foregoing financial years during which there was no realized nor distributed profit.

Therefore, should the result of a financial year not allow to fully pay the privileged dividend for the MRPS or should the general meeting of the shareholders not decide to pay a dividend despite the existence of profits, the unpaid fraction of the privileged dividend of a certain year shall be paid during subsequent years, without prejudice to other rights reserved to the MRPS in such hypothesis. The recovery of the dividend is not limited in time. However, the MRPS do not give right to an additional payment of an ordinary dividend being reserved to the Ordinary Shares.

Art. 23. The net results of the Company recorded in the annual accounts, after deduction of the general expenses, amortization and charges, and, as the case may be, of the privileged dividend for the MRPS, constitute the distributable profit for Ordinary Shares.

Art. 24. The share premium contributed or paid in by a shareholder at incorporation or during a capital increase with subscription of MRPS shall stay attached to the MRPS for the subscription of which the share premium has been contributed or paid in.

The amount of share premium contributed or paid in by a shareholder shall be taken into account for the calculation of the annual privileged dividend to be paid on the MRPS, as hereabove mentioned in article 22. The share premium so paid in shall further be considered as available funds for purposes of payment of any dividend on the MRPS.

The share premium contributed or paid in by a shareholder during the subscription of the MRPS shall further be reserved for the payment of any dividends on the MRPS and the partial or entire repurchase of the MRPS in the frame of a capital decrease decided to that end, and the payment of the repurchase price relating to it. So, the price of the partial or entire repurchase of MRPS shall each time be calculated for each MRPS not only at the nominal value of this MRPS to repurchase, but the nominal value of this MRPS shall be increased by the amount of the share premium contributed or paid in at the subscription of that share at issue.

Art. 25. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 27. There exists a preferred redemption right for the MRPS, and that preferred redemption of the contributions in relation to the MRPS shall, each time, be done not only for the nominal value of these subscribed MRPS, but also for the amount of the share premium contributed or paid in during the subscription of these Shares.

The general meeting of shareholders shall not be allowed to change the allocation of the share premium hereabove mentioned, and shall not be allowed to decide a distribution of share premium other than the one provided for by the present articles of association, save the event of a capital increase with incorporation of the share premium in the capital, with the unanimous approval of all the shareholders holding MRPS.

Art. 28. The MRPS shall give right to a privileged redemption of the contribution pursuant to article 27.

Moreover, due to the cumulative and recoverable character of the privileged dividend, as here above mentioned, the shareholder(s) holding the MRPS has the right to recover in the liquidation proceeds, by privilege and priority to the right that the Ordinary Shares can procure, the privileged dividends not paid during the past but that are accrued pursuant to article 22.

The shareholders holding MRPS being granted the payment of the privileged dividend and the privileged redemption of their contribution, the shareholder holding MRPS shall not participate to the sharing out of the liquidation proceeds eventually existing after payment of the privileged redemption of the contribution of the MRPS, these liquidation proceeds being reserved to the Ordinary Shares.

Art. 29. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg on the day said.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quinze septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bombardier Transportation Canada Holding Inc., une société constituée et existant selon les lois du Canada, ayant son siège social au 1101 Parent, Saint-Bruno, Québec, Canada, J3V 6E6, constituée selon le Canada Business Corporations Act, sous le numéro 439565-4,

ici représentée par Me Caroline Streiff, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Canada le 14 septembre 2010.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155114, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 août 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de créer les parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») en tant que nouvelle classe de parts sociales et d'établir les mécanismes spécifiques de rachat et de distribution y relatif qui sont plus précisément définis ci-dessous dans la version modifiée des statuts.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000) en vue de l'augmenter de son montant actuel de vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 25.000) jusqu'à un montant de cinq cent vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 525.000) par l'émission de cinq cent mille (500.000) PPOR ayant une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire l'ensemble des cinq cent mille (500.000) PPOR nouvellement émises pour un montant total de cinq cent millions de Dollars des Etats-Unis (USD 500.000.000) consistant en cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 500.000) alloués au capital social et quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 499.500.000) alloués à la prime d'émission.

Les cinq cent millions de Dollars des Etats-Unis (USD 500.000.000) ont été entièrement payés en numéraire par l'Associé Unique.

La preuve de l'existence et la valeur du paiement ci-dessus a été apportée au notaire.

Quatrième résolution

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les propriétaires actuels des actions créées ci-après et tous ceux qui peuvent devenir associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle, accorder à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société entreprendra toute activité financière, commerciale, industrielle, y compris toutes opérations immobilières ou personnelles, prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations de quelque nature que ce soit, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent ou le développent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Bombardier Transportation Luxembourg Capital S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré vers un autre lieu au Grand Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale des associés. Dans la même commune, le siège social peut être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 525.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts ordinaires («Parts Ordinaires») d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune et cinq cent mille (500.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune (ensemble avec les Parts Ordinaires les «Parts»).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Les PPOR émises par la Société sont des parts obligatoirement rachetables conformément aux conditions et selon les modalités suivantes.

La Société doit racheter tous les PPOR au plus tard à la 20e date anniversaire de leur émission telle que reflétée dans l'acte notarié (la «Date d'émission»). La Société peut aussi facultativement, à tout moment après la première date anniversaire de la Date d'Emission, procéder à un rachat total ou partiel des PPOR, à condition de respecter la notification aux associés d'un préavis de 10 jours.

En cas de pluralité d'associés détenant des PPOR au moment du rachat, celui-ci devra être fait au prorata.

Chaque détenteur de PPOR peut aussi facultativement, à tout moment après la première date anniversaire de la Date d'Emission, demander un rachat total ou partiel des PPOR détenues dans la Société («Associé(s) Requérants»).

La Société doit notifier aux Associés Requérants son intention d'accepter ou non, en particulier au regard de la situation financière de la Société, le rachat total ou partiel des PPOR dans un délai de 10 jours ouvrés à partir de la demande des Associés Requérants (la «Notification aux Associés Requérants»).

Les PPOR peuvent uniquement être partiellement ou totalement rachetées par la Société dans la mesure où (a) la Société n'est pas insolvable ou ne devient pas insolvable après avoir effectué ce paiement, c'est-à-dire que la Société ne peut plus honorer ses dettes à leur échéance et qu'il n'y a plus de possibilité d'obtenir des crédits (test de trésorerie) (b) le rachat n'a pas pour effet de réduire le montant total de l'actif net en-dessous du capital souscrit augmenté des réserves ne pouvant pas être distribuées et (c) la Société a suffisamment de ressources disponibles pour effectuer un tel rachat correspondant au résultat du dernier exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur des réserves (incluant la prime d'émission) disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux statuts (les «Conditions de Rachat»).

En cas de pluralité d'associés détenant des PPOR au moment de la demande de rachat, la Société, au moment de la Notification aux Requérants, doit notifier aux autres associés détenant des PPOR (les «Destinataires de l'Offre») leur droit de demander à la Société de racheter les PPOR dans la même proportion que celle initialement requise par les Associés Requérants à condition que les Conditions de Rachat soient remplies (l'«Offre»).

Les Destinataires de l'Offre doivent notifier à la Société s'ils ont l'intention d'accepter ou de refuser l'Offre dans un délai de 15 jours ouvrés. Afin de dissiper tout doute, le pourcentage de PPOR qui sera racheté par la Société à chaque associé détenant des PPOR n'augmentera pas du fait du refus de l'Offre par tout ou partie des Destinataires de l'Offre.

Art. 11. En cas de rachat partiel ou total des PPOR, que ce soit à l'initiative des Associés ou de la Société, la Société doit notifier son intention de procéder au rachat total ou partiel des PPOR aux associés de cette classe en mentionnant (i) la date à laquelle ce rachat devient effectif, et (ii) le montant à payer aux détenteurs de PPOR en tant que prix de rachat.

Le rachat des PPOR doit être effectué pour un montant égal à la somme de (i) la valeur nominale de chaque part, (ii) le montant de la prime d'émission contribué ou payé par le souscripteur pour chaque PPOR et (iii) le montant de dividende privilégié que le détenteur de PPOR n'a pas reçu pendant l'année sociale précédente durant laquelle il n'y a eu ni profit réalisé ni de profit distribué, étant précisé que le rachat total ou partiel de PPOR doit être réalisé dans le cadre d'une réduction de capital de la Société correspondant à la valeur nominale des PPOR rachetés, cette réduction de capital pour le rachat total ou partiel des PPOR étant opéré conformément aux présents statuts et à la loi. La Société peut payer le prix de rachat des PPOR en numéraire ou en nature.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le gérant unique/ le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privé.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Envers les tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y en aurait plus d'un, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et autoriser tous les actes et opérations conformes à l'intérêt social.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis par écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être indiqués dans la convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, télégramme, télécopie ou courriel, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, télégramme ou télécopie un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra en cas d'urgence, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, devant être confirmé par écrit et ratifié par la tenue d'une réunion physique du conseil de gérance. Le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider à tout moment de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (incluant, mais non limité à, toute prime d'émission payée au moment de la souscription de toute sorte de parts de la Société qu'elle soit attachée à ou réservé pour une classe spécifique de part ou non) mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve non distribuable en vertu d'une obligation légale ou statutaire, le cas échéant.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes modifications des statuts requièrent l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le bilan ainsi que le compte des pertes et profits sont établis par le conseil de gérance.

Les comptes sociaux seront établis en Dollar des Etats-Unis. Les livres et les actes de la société seront maintenus en Dollar des Etats-Unis.

Art. 22. Chaque PPOR donne droit à un dividende annuel privilégié égal à six point trente-neuf pourcent (6.39%) calculé sur le total que constitue sa valeur nominale et le montant de la prime d'émission contributive ou payée par le souscripteur

pour l'émission de ces parts. Dans le cas où les PPOR sont rachetées, en conformité avec les présents statuts et la loi, à une date qui ne correspond pas à une date anniversaire de la Date d'Emission des PPOR devant être rachetés, le calcul du dividende privilégié pour l'année sociale en cours doit être effectué au prorata des jours écoulés depuis le début l'année sociale en cours jusqu'à la date effective de rachat des PPOR en question.

Ce dividende privilégié est cumulatif et recouvrable, ce qui signifie que le détenteur des PPOR doit, lors des années sociales suivantes, récupérer le dividende privilégié qu'il n'a pu recevoir les années sociales antérieures durant lesquelles il n'y a pas eu de profit réalisé ni de profit distribué.

Ainsi, si les résultats d'une année sociale n'a pas permis de payer entièrement les dividendes privilégiés pour les PPOR ou si l'assemblée générale des associés ne décide pas de payer un dividende malgré l'existence de profits, la fraction impayée des dividendes privilégiés d'une certaine année doit être payée les années subséquentes, sans préjudice des autres droits réservés aux PPOR dans une telle hypothèse. La récupération des dividendes n'est pas limitée dans le temps. Cependant, les PPOR ne donnent pas droit au paiement additionnel d'un dividende ordinaire celui-ci étant réservé aux Parts Ordinaires.

Art. 23. Les résultats nets de la Société enregistrés dans les comptes sociaux, après déduction des dépenses générales, amortissement et charges et, le cas échéant, du dividende privilégié attaché aux PPOR, constitue le profit distribuable pour les Parts Ordinaires.

Art. 24. La prime d'émission contributive ou payée par un associé à la constitution ou à l'occasion d'une augmentation de capital avec souscription de PPOR doit rester attachée aux PPOR pour la souscription de laquelle la prime d'émission à été contributive ou payée.

Le montant de la prime d'émission contributive ou payé par un associé doit être pris en compte pour le calcul du dividende annuel privilégié devant être payé sur les PPOR, comme mentionné ci-dessus dans l'article 22. La prime d'émission alors payée doit être considérée comme des fonds disponibles pour le paiement de tout dividende sur les PPOR.

La prime d'émission contributive ou payée par un associé à l'occasion de la souscription de PPOR doit être réservée pour le paiement de tout dividende sur les PPOR et le rachat total ou partiel des PPOR dans le cadre d'une réduction de capital décidée à cette fin, et le paiement du prix de rachat y relatif. Ainsi, le prix de rachat total ou partiel des PPOR doit à chaque fois être calculé pour chaque PPOR pas uniquement à la valeur nominale de ces PPOR à racheter, mais la valeur nominale de ces PPOR doit être augmentée du montant de la prime d'émission contributive ou payée à la souscription de ces parts sociale en question.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Une avance sur dividende peut être distribuée en conformité avec les termes et conditions prévus par la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 27. Il existe un droit de rachat privilégié pour les PPOR, et ce rachat privilégié des contributions en rapport avec les PPOR doit, à chaque fois, pas uniquement être fait à la valeur nominale de ces PPOR souscrits, mais aussi pour le montant de la primé d'émission contributive ou payé à la souscription de ces Parts Sociales.

L'assemblée générale des associés ne doit pas être autorisée à modifier l'allocation de la prime d'émission telle que mentionnée ci-dessus, et ne doit pas être autorisée à décider une distribution de prime d'émission autre que celle prévue par les présents statuts, sauf le cas d'une augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission dans le capital, avec le consentement unanime des associés détenant les PPOR.

Art. 28. Les PPOR doivent donner droit à un rachat privilégié de la contribution conformément à l'article 27.

De plus, en raison du caractère cumulatif et recouvrable du dividende privilégié, tel que mentionné ci-dessus, les associés détenant les PPOR ont le droit de recouvrer dans le boni de liquidation, par privilège et priorité aux droits que peuvent procurer les Parts Ordinaires, les dividendes privilégiés non payés dans le passé mais qui se sont accumulés conformément à l'article 22.

Les associés détenant les PPOR recevant le dividende privilégié et bénéficiant du rachat privilégié de leur contribution, les associés détenant des PPOR ne peuvent participer au partage du boni de liquidation existant éventuellement après le paiement du rachat privilégié des PPOR, ce boni de liquidation étant réservé aux Parts Ordinaires.

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, la mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. STREIFF, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40794. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 22 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130132/498.

(100148374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

CORMUS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.272.

Im Jahre zweitausendzehn, am zweiten September

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die „Generalversammlung“) der CORMUS Holding S.A., einer Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2376 vom 05.12.2009, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 149.272 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Mario Warny, Geschäftsleiter, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Herrn Marc-Oliver Scharwath, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Frau Svenja Bodem, Privatangestellte, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung per Einschreibebrief an die Aktionäre am 13. August 2010.

II. Dem unterzeichnenden Notar wurde ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre vorgelegt. Dieses Verzeichnis wurde von den Aktionären bzw. deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten wurden ebenfalls vorgelegt.

III. Einundzwanzigtausendfünfhundertsechundsechzig (21.566) der zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreißig (22.530) Klasse A Aktien sind in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Änderung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 5:

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtunddreißigtausendfünfhundertfünfundsechzig Euro (EUR 38.565,00). Es ist eingeteilt in zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreißig (22.530) Klasse A Aktien und in sechzehntausendfünfunddreißig (16.035) stimmrechtslose Klasse B Aktien jeweils mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Aktien der Aktiengattung B haben ein Anrecht auf eine zusätzliche Vorzugsdividende in Höhe von 2 % der auf die Aktien der Aktiengattung A beschlossenen Dividende. Das Vorzugsrecht erlischt, wenn das Stimmrecht der Aktien der Aktiengattung B wieder auflebt.

Reicht der Bilanzgewinn zur Zahlung der Vorzugsdividende der Klasse B Aktien nicht aus, so sind die fehlenden Beträge ohne Zinsen aus dem Bilanzgewinn der folgenden Geschäftsjahre nachzuzahlen, und zwar vor Verteilung eines Gewinnanteils an die Klasse A Aktien.

Das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft einschließlich dem gezeichneten Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00). Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft durch die Ausgabe von neuen Aktien einer oder beider Aktiengattungen, auf einmal oder in Teilschritten gegen Bareinlage oder andere unter Beachtung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 zu erhöhen.

Darüber hinaus kann das Aktienkapital der Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form, wie für eine Satzungsänderung zu fassen ist erhöht oder herabgesetzt werden

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Neuer Artikel 5:

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtunddreißigtausendfünfhundertfünfundsechzig Euro (EUR 38.565,00). Es ist eingeteilt in zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreißig (22.530) Klasse A Aktien und in sechzehntausendfünfunddreißig (16.035) stimmrechtslose Klasse B Aktien jeweils mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Aktien der Aktiengattung B haben ein Anrecht auf eine zusätzliche Vorzugsdividende in Höhe von 2 % der auf die Aktien der Aktiengattung A beschlossenen Dividende. Das Vorzugsrecht erlischt, wenn das Stimmrecht der Aktien der Aktiengattung B wieder auflebt. Ein Vorzugsrecht bzgl. neu auszugebender Anteile der Aktiengattung B für die bisherigen Inhaber der ursprünglichen Anteile der Aktiengattung B, besteht nicht.

Reicht der Bilanzgewinn zur Zahlung der Vorzugsdividende der Klasse B Aktien nicht aus, so sind die fehlenden Beträge ohne Zinsen aus dem Bilanzgewinn der folgenden Geschäftsjahre nachzuzahlen, und zwar vor Verteilung eines Gewinnanteils an die Klasse A Aktien.

Das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft einschließlich dem gezeichneten Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00). Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft durch die Ausgabe von neuen Aktien einer oder beider Aktiengattungen, auf einmal oder in Teilschritten gegen Bareinlage oder andere unter Beachtung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 zu erhöhen. Der Verwaltungsrat ist darüber hinaus im Rahmen des genehmigten Kapitals ermächtigt, etwaige Vorzugsrechte, auch bezogen auf neu auszugebende Anteile der Aktiengattung A, auszuschließen.

Darüber hinaus kann das Aktienkapital der Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form, wie für eine Satzungsänderung zu fassen ist erhöht oder herabgesetzt werden

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Art. 5 der Gesellschaftssatzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt achtunddreißigtausendfünfhundertfünfundsechzig Euro (EUR 38.565,00). Es ist eingeteilt in zweiundzwanzigtausendfünfhundertdreißig (22.530) Klasse A Aktien und in sechzehntausendfünfunddreißig (16.035) stimmrechtslose Klasse B Aktien jeweils mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) eingeteilt und in voller Höhe einbezahlt.

Aktien der Aktiengattung B haben ein Anrecht auf eine zusätzliche Vorzugsdividende in Höhe von 2 % der auf die Aktien der Aktiengattung A beschlossenen Dividende. Das Vorzugsrecht erlischt, wenn das Stimmrecht der Aktien der Aktiengattung B wieder auflebt. Ein Vorzugsrecht bzgl. neu auszugebender Anteile der Aktiengattung B für die bisherigen Inhaber der ursprünglichen Anteile der Aktiengattung B, besteht nicht.

Reicht der Bilanzgewinn zur Zahlung der Vorzugsdividende der Klasse B Aktien nicht aus, so sind die fehlenden Beträge ohne Zinsen aus dem Bilanzgewinn der folgenden Geschäftsjahre nachzuzahlen, und zwar vor Verteilung eines Gewinnanteils an die Klasse A Aktien.

Das genehmigte Aktienkapital der Gesellschaft einschließlich dem gezeichneten Aktienkapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00). Der Verwaltungsrat der Gesellschaft ist ermächtigt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft durch die Ausgabe von neuen Aktien einer oder beider Aktiengattungen, auf einmal oder in Teilschritten gegen Bareinlage oder andere unter Beachtung der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 zu erhöhen. Der Verwaltungsrat ist darüber hinaus im Rahmen des genehmigten Kapitals ermächtigt, etwaige Vorzugsrechte, auch bezogen auf neu auszugebende Anteile der Aktiengattung A, auszuschließen.

Darüber hinaus kann das Aktienkapital der Gesellschaft durch Beschluss der Generalversammlung, welcher in derselben Form, wie für eine Satzungsänderung zu fassen ist erhöht oder herabgesetzt werden

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen ("Gesetz von 1915") und zu den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgeschehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. WARNY, M.-O. SCHARWATH, S. BODEM und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39559. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2010.

Référence de publication: 2010130178/111.

(100148388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Financière B.R.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.730.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-six août.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"R.A.S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal, représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, Château de Bonlez,

- Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, Château de Bonlez.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "FINANCIERE B.R.L."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créée par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00), représenté par cent cinquante (150) actions de dix mille euros (EUR 10.000,00) chacune. Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit. Le

conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée Générale et Répartition des Bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, "R.A.S.A.", prénommée, déclare souscrire à toutes les cent cinquante (150) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- Madame Maryse CAUDRON, administratrice de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, Château de Bonlez,
- Monsieur Fernand ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1325 Bonlez, Château de Bonlez,
- Le Prince Alexandre STURDZA ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monaco, Palais Héraklès, boulevard Albert 1^{er},
- Le Prince Grégoire STURDZA ULLENS de SCHOOTEN, administrateur de sociétés, demeurant à MC-98000 Monaco, boulevard Louis II.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

"AUDIEX S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille seize.

4.- Le siège social est établi à L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Ullens de Schooten, M. Caudron, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38264. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130571/147.

(100149294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Im Jahre zweitausendundzehn, am sechsten September.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitze zu Luxemburg.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 13. März 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 187 vom 13. April 1996. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 17. April 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1411 vom 10. Juli 2007.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Solange WOLTER-SCHIERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Lucie RIBEIRO, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Annick BRAQUET, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Sammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige Generalversammlung wurde einberufen durch Einladung mit der hiernach angegebenen Tagesordnung und veröffentlicht:

- im Mémorial C, vom 5. August 2010 und am 20. August 2010
- in der Tageszeitung "d'Wort" am 5. August 2010 und am 20. August 2010
- in der Tageszeitung Tageblatt am 5. August 2010 und am 20. August 2010
- in der „Wiener Zeitung“ am 5. August 2010 und am 20. August 2010.

III.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Auflösung der Gesellschaft und Einleitung des Liquidationsverfahrens.
2. Ernennung von Herrn Paul SCHAUL als Liquidator der Gesellschaft und Festlegung der Befugnisse des Liquidators.

IV.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass eine (1) Aktie anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung, vertreten sind,

Der Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 19. Juli 2010 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäss Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Nach eingehender Beratung fasste die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse: Gegenwärtige Generalversammlung ist somit beschlussfähig und fasst die einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Gesellschaft zum 9. September 2010 aufzulösen und das Liquidationsverfahren einzuleiten. Die tägliche Erstellung des Nettoinventarwerts wird bis zum 8. September 2010 (inbegriffen) durchgeführt.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator: Herr Paul SCHAUL, wohnhaft in L-5290 Neuhäusgen, 14, Kiischtee, geboren in Ettelbruck am 3. April 1955.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Mangels weiterer Tagesordnungspunkte wurde die Hauptversammlung beendet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WOLTER-SCHIERES, L. RIBEIRO, A. BRAQUET und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39894. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 16. September 2010.

Référence de publication: 2010130180/64.

(100148295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Emendata et Temperi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.713.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mr. Milos KRATOCHVIL, born on September 29, 1965 at Plzen (Czech Republic), domiciled at Rodinna 766/3, CZ-312 00 Plzen (Pilsen), Czech Republic,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. There is hereby established, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under the name of Emendata et Temperi S.à r.l. (hereinafter the "Company").

Art. 2. The Company's purpose is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

To advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

To render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article.

The Company can act as Director and/or Manager and/ or officer of any companies incorporated or located outside of the Grand-Duchy of Luxembourg under the proviso that these services do not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can achieve any transactions and operations i) directly or indirectly connected to its object or which can be useful for the fulfillment of its object and ii) related, directly or indirectly, to the acquisition of participations in any companies or businesses in whatever shape or form and the administration, the management, the control and the development of these participations.

The Company can borrow in whatever shape or form except by way of public offering. The Company can lend funds, including, without limitation, those resulting from loans to its subsidiaries, affiliated companies and/or to all other companies or persons and the Company can also grant guarantees and pledge, dispose of, register charges or otherwise to create and to grant securities applicable to all or part of its assets so as to guarantee its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of all other companies or persons and, generally, in its favor and/or in favor of all other companies or persons, in every case, as far as these activities do not constitute activities regulated by the financial sector.

The Company can generally use any techniques and instruments related to its investments to ensure their effective management, including techniques and instruments intended to protect it against credit risks, monetary fluctuations, fluctuations in interest rate and other risks.

Art. 3. The company is established for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office is established in Luxembourg.

It may, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the company.

The company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 5. The company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty five Euro) per share each.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter III. - Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers acting together.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one type A and one type B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. The Company's fiscal year starts on the 1st of January of each year and terminate on the 31st of December of each year.

Art. 17. Each year, when financial year is ending, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 21. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2010.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Mr. Milos KRATOCHVIL, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand six hundred and twenty-five Euro.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1. The number of managers is set at one:

Mr. Milos KRATOCHVIL, born on September 29, 1965 at Plzen (Czech Republic), domiciled at Rodinna 766/3, CZ-312 00 Plzen (Pilsen), Czech Republic,

is appointed as Sole Manager of the company for an undetermined duration.

2. The registered office is established at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Milos KRATOCHVIL, né le 29 septembre 1965 à Plzen (République Tchèque), domicilié à Rodinna 766/3, CZ-312 00 Plzen (Pilsen), République Tchèque,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de Emendata et Temperi S.à r.l. (ci-après, la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par achat, souscription ou acquisition des titres et droits de toute sorte par l'intermédiaire de participations, contributions, prises fermes, achats fermes ou options, négociations ou de toute autre façon, ou d'acquérir des titres de créance financiers sous quelque forme que ce soit, et de détenir, administrer, développer, gérer et vendre de tels intérêts.

La Société est habilitée à accorder des prêts, garanties ou autres formes de financement et peut également fournir toute assistance sous forme de prêts, garanties ou autres à ses filiales, aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, même non substantielle, à toute entreprise qui est directement ou indirectement actionnaire de la société ou à une autre entreprise appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Entreprises liées"), étant entendu que la Société ne pourra pas conclure de transactions l'engageant dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

En particulier, la Société peut conclure les transactions suivantes, étant entendu que la Société s'interdit de conclure une transaction qui impliquerait qu'elle s'engage dans une activité pouvant être considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

Emprunter de l'argent sous toute forme, obtenir toute forme de crédit et lever des fonds notamment, de façon non limitative, par l'émission privée d'obligations, de billets, de billets à ordre et d'autres titres de créance ou instruments de capitaux propres, convertibles ou non, par l'utilisation de dérivés financiers ou de toute autre façon;

Avancer, prêter ou déposer de l'argent, accorder un crédit à une entité luxembourgeoise ou étrangère ou par l'intermédiaire d'une telle société ou souscrire ou acheter un titre de créance auprès d'une telle société, selon les modalités jugées adaptées et avec ou sans garantie;

Fournir une assistance sous quelque forme que ce soit (y compris, de façon non limitative, avances, prêts, dépôts de fonds, crédits, garanties ou octroi de sûretés aux Entreprises liées) et conclure des garanties, nantissements ou toute autre forme de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, en grevant tout ou partie de l'entreprise, des actifs immobiliers (actuels ou futurs) ou selon toute autre méthode, en vue de l'exécution de contrats ou obligations de la Société et de l'une quelconque des Entreprises liées, des directeurs ou membres du bureau de la Société ou de l'une des Entreprises liées, dans les limites du droit luxembourgeois.

La Société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, dès lors que celles-ci sont susceptibles de favoriser la réalisation des objectifs susvisés, ainsi que toutes les transactions nécessaires ou utiles pour remplir son objet et les opérations permettant directement ou indirectement de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits au présent article.

La Société peut assurer des mandats d'administrateur et/ou gérant et/ou mandataire de sociétés domiciliées hors du Grand-duché de Luxembourg, à la condition que ces services ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut accomplir toutes transactions et opérations (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants à savoir des gérants de type A et des gérants de type B. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait

référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Milos KRATOCHVIL, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

114601

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille six cent vingt-cinq euros.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un.

Monsieur Milos KRATOCHVIL, né le 29 septembre 1965 à Plzen (République Tchèque), domicilié à Rodinna 766/3, CZ-312 00 Plzen (Pilsen), République Tchèque,

est nommé gérant unique de la société pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duché de Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2010. Relation: GRE/2010/3212. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130191/396.

(100148801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

AVMF Lux SPV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.569.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Associé unique de la société en date du 30 septembre 2010
(l' "associé unique")*

L'Associé unique de la Société accepte la démission de Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr. Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Les membres du conseil de gérance sont dorénavant les suivants:

- Mr. Joseph D. Glatt: gérant de classe A

- Mr Abraham Katz: gérant de classe A

- Mr. Alexis Kamarowsky: gérant de classe B

- Mr. Martijn Sinninghe Damsté: gérant de classe B

- Mr. Jean-Marc Debaty: gérant de classe B

A Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010130502/26.

(100148888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Enel Finance International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.086.

L'an deux mil dix, le trente-et-un août.

Devant Nous, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit italien dénommée Enel S.p.A., une société italienne cotée en Bourse à Milan, ayant son siège social à Viale Regina Margherita, 137, 00198 Rome, Italie, inscrite auprès de la Chambre de Commerce de Rome sous le numéro 00811720580,

ici représentée par M. Fabrizio VACHEZ, employé privé, demeurant professionnellement au 11, bld de la Foire à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 août 2010, laquelle procuration reste annexée au présent acte, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné,

en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ENEL FINANCE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 11, Bld de la Foire à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 60.086,

constituée par acte notarié le 3 juillet 1997, publié au Mémorial C 583, daté du 24 octobre 1997, et dont les statuts ont été modifiés par actes notariés du:

- 22 août 1998, publié au Mémorial C numéro 388 du 28 mai 1988;
- 20 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 10 du 5 janvier 2000;
- 23 février 2000, publié au Mémorial C numéro 436 du 20 juin 2000;
- 22 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 810 du 26 septembre 2001;
- 14 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 1051 du 22 novembre 2001;
- 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 677 du 2 mai 2002.
- du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 98 du 31 janvier 2003,
- du 29 juillet 2010, en voie de publication au Mémorial C,
- en date du 31 août 2010 et avant les présentes.

Ensuite le comparant, es-qualité qu'il agit déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de EUR 1.442.655.480 (un milliard quatre cent quarante-deux millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt Euros), est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Conversion of the overall Net Worth Tax Reserve into share capital.
- 2.- Miscellaneous.

III: L'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique, décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 36.109.890 (trente-six millions cent neuf mille huit cent quatre-vingtdix Euros) par incorporation du compte de «réserve non disponible» tel que prévu par la loi du 16 octobre 1934 tel que modifié par la loi du 21 décembre 2001,

en vue de porter le capital social de EUR 1.442.655.480 (un milliard quatre cent quarante-deux millions six cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt Euros) à EUR 1.478.765.370 (un milliard quatre cent soixantedix-huit millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix Euros),

par la création et l'émission de 3.610.989 (trois millions six cent dix mille neuf cent quatre-vingt-neuf) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à attribuer gratuitement à l'actionnaire unique, ici représenté comme dit dans la susdite procuration,

La preuve de l'existence du compte de "réserve non disponible" de la société dont question ci-avant a été rapportée au notaire instrumentant par le bilan au 30 juin 2010 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle du 31 août 2010.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise

" **Art. 5. Capital - Shares and Share certificate.** The subscribed capital of the Corporation is set at EUR 1,478,765,370 (one billion four hundred and seventy-eight million seven hundred and sixtyfive thousand three hundred and seventy Euros), divided into 147,876,537 (one hundred and forty-seven million eight hundred and seventy-six thousand five hundred and thirty-seven) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share."

Traduction française

« **Art. 5. Capital - Actions et Certificat d'actions.** Le capital social est fixé à EUR 1.478.765.370 (un milliard quatre cent soixante-dix-huit millions sept cent soixante-cinq mille trois cent soixante-dix Euros), représenté par 147.876.537 (cent quarante-sept millions huit cent soixante-seize mille cinq cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, libérées intégralement.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, est estimé à EUR 6.500.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. VACHEZ, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 1^{er} septembre 2010, LAC/2010/38254: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 September 2010.

Référence de publication: 2010130192/78.

(100148438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Seton House Services Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.175.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2010

En date du 28 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Neil Anthony RODGERS et Monsieur Karl ASAMER en tant que gérants de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer Monsieur Stuart MCCASLIN, né le 14 avril 1957 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: Victoria House, 27, Victoria Road, B50 4AS Warwickshire, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

- de nommer Monsieur William Gérard DEVANNEY, né le 2 septembre 1965 à Hamilton, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: Wisteria Cottage, 91, Kennel Ride, SL5 7NU Ascot, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

- de confirmer le mandat de Monsieur Guy HARLES, en tant que gérant de la Société et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Stuart MCCASLIN
- Monsieur William Gérard DEVANNEY
- Madame Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Seton House Services LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010130367/30.

(100148477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Espace Zen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 120.549.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ESPACE ZEN S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8812 Bigonville, 12, rue des Romains,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 2251 du premier décembre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 120549.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg.

Le président nomme Mademoiselle Chantal FONDEUR, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant à L-2740 Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société ESPACE ZEN S.A. à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jérôme BACH, avocat, né le 23 juin 1976 à Metz, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

Déclaration des mandataires

Les mandataires déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les biens de la société à liquider ne proviennent pas d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FONDEUR; N. GLOESENER; A. LAUER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41261. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130207/67.

(100148656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Korea Confectionery (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.570.600,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.715.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale des associés, tenue le 27 septembre 2010, que:

- 1) Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq ans au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- 2) L'excédent des sommes et valeurs sera redistribué aux associés dans les cinq ans suivant la publication de cette assemblée, l'insuffisance de provisions sera payée par les associés sur demande du liquidateur;
- 3) L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister à partir de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130273/20.

(100148805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Audition Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 29-31, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 86.894.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2010

L'associé unique de la société à responsabilité limitée AUDITION LUXEMBOURG SARL, susvisée a pris, en date du 1^{er} octobre 2010, les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Philippe Laurent en sa qualité de gérant à dater du 30 septembre 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique nommé comme nouveaux gérants à partir du 1^{er} octobre 2010:

- gérante technique: Mademoiselle Dumolin Elise Els, employée privée, née le 12 février 1984 à Ostende, domiciliée Rue Bizeury, 64 à B-6792 Rachecourt-Aubange,
- gérant administratif: Monsieur Van De Putte Wim, directeur général, né le 19 décembre 1962 à Sint-Amansberg, domicilié Broekstraat, 23b à B-3945 Ham.

Troisième résolution

L'associé unique précise que les pouvoirs de signature permettant d'engager la société sont organisés de la façon suivante:

- pour tous les actes de gestion journalière, la société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants;
- pour tous les actes de disposition et tout engagement de la société pour un montant dépassant la somme de 250.000,- euros, la signature du représentant ou des représentants permanents de l'associé unique sera (seront) obligatoire(s).

Luxembourg, le 1^{er} Octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010130500/27.

(100149046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

LeverageSource XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.316.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 septembre (l'«associé unique»)

L'Associé unique de la Société accepte la démission de Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 6 juillet 2010.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Mr. Martijn Sinninghe Damsté, né le 2 novembre 1978 à Deventer (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Les membres du conseil de gérance sont dorénavant les suivants:

- Mme Wendy Friedman Dulman: gérant de classe A
- Joseph Anthony Moroney: gérant de classe A
- Alexis Kamarowsky: gérant de classe B
- Martijn Sinninghe Damsté: gérant de classe B
- Jean-Marc Debaty: gérant de classe B

A Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010130275/25.

(100148609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Apta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.495.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 septembre 2010.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

M. Emilio Martinenghi, consultant, demeurant à Via Mottarello 6, CH-6944 Cureglia, (Suisse), administrateur;
M. Maurizio Terenzi, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement Via Sudafrica 20,1-00144 Rome (Italie), administrateur;
M. Christophe Velle, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.
Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme
APTA FINANCE S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010130493/29.

(100149098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

I.B.C. (Luxembourg), International Business Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.863.

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Pardevant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS CONSULTANTS S.A. en abrégé "I.B.C. (Luxembourg)", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, en date du 7 septembre 1992, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 480 du 22 octobre 1992,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 51863.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Luc SUNNEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1274 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HURNER, conseiller économique, demeurant à 364, Bd Lambert, B-1030 Bruxelles.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1) D'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante quatorze mille trois cent soixante huit virgule zéro six euros (EUR 74.368,06.-) divisé en trois cent (300) actions avec une valeur de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euros (EUR 247,89.-) chacune à deux cent cinquante et un mille six cent neuf virgule quarante et un euros (EUR 251.609,41.-) en plus d'une prime d'émission d'un montant de quatre cent soixante douze mille sept cent cinquante huit virgule soixante cinq euros (EUR 472.758,65.-).

2) Constaté le rapport de l'auditeur externe rédigé en conformité de l'article 26-1 de la Loi en ce qui concerne l'apport en nature par Madame Véronique DUCHATELET d'une créance liquide et exigible à la Société d'un montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000) à la Société.

3) Emettre 715 actions avec une valeur de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euros (EUR 247,89.-) chacune, en plus d'une prime d'émission de six cent soixante et un virgule vingt euros (EUR 661,20.-) par action.

4) Accepter la souscription de Madame Véronique DUCHATELET de sept cent quinze (715) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euros (EUR 247,89.-) chacune et le paiement total de ces actions ainsi qu'une prime d'émission de six cent soixante et un virgule vingt euros (EUR 661,20.-) par action par un apport en nature par Madame Véronique DUCHATELET d'une créance liquide et exigible à la Société d'un montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) à la Société.

5) Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission sans émission d'actions nouvelles mais avec augmentation de la valeur nominale des actions.

6) Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la Société afin d'acter les résolutions à adopter sous les points de l'agenda précédent.

7) Modification de l'article 8 des statuts en supprimant la dernière phrase.

8) Modification de l'article 10 des statuts en supprimant la dernière phrase.

9) Divers.

L'actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) afin de le porter de son montant actuel de soixante quatorze mille trois cent soixante huit virgule zéro six euros (EUR 74.368,06.-) divisé en trois cent (300) actions avec une valeur nominale de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euros (EUR 247,89.-) chacune à deux cent cinquante et un mille six cent neuf virgule quarante et un euros (EUR 251.609,41.-) en plus d'une prime d'émission d'un montant de six cent soixante et un virgule vingt euros (EUR 661,20.-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée reconnaît la réalité de l'apport en nature par Madame Véronique DUCHATELET, demeurant au 364, Boulevard Lambert, B-1030 Bruxelles, comme étant une créance définitive, liquide et exigible de la Société s'élevant à un montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre sept cent quinze (715) actions ayant une valeur de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euros (EUR 247,89.-) chacune, en plus d'une prime d'émission de six cent soixante et un virgule vingt euros (EUR 661,20.-) par action.

Souscription - Paiement

Ensuite, Monsieur Marc HURNER, prénommé, déclare au nom et pour le compte de Madame Véronique DUCHATELET, prénommée, souscrire à sept cent quinze (715) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux cent quarante sept virgule quatre vingt neuf euros (EUR 247,89.-) chacune, et de payer intégralement ces nouvelles actions ainsi qu'une prime d'émission de quatre cent soixante douze mille sept cent cinquante huit virgule soixante cinq euros (EUR 472.758,65.-) par un apport en nature d'une créance liquide et exigible d'un montant de six cent cinquante mille euros (EUR 650.000.-) ("Apport en Nature").

L'Actionnaire déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et qu'il s'agit d'une créance liquide et exigible à la Société.

L'Actionnaire accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation relative à la créance ainsi apportée.

L'Apport en nature présentement fait a été contrôlé en date du 2 août 2010 conformément à l'article 26-1 de la loi par le réviseur agréé Van Cauter-Snauwaert et Co Sàrl sous la signature de Willem Van Cauter, réviseur d'entreprise, dont la conclusion est libellée comme suit:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspondrait pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 715 actions de EUR 247,89 augmenté d'une prime d'émission de EUR 661,20 par action totalisant EUR 650.000.»

Lequel rapport après paraphe «ne varietur» par les membres du bureau et du notaire instrumentant restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre cent soixante douze mille sept cent cinquante huit virgule soixante cinq euros (EUR 472.758,65.-) par incorporation de la prime d'émission sans émission d'actions nouvelles mais avec augmentation de la valeur nominale, pour le porter à un montant de sept cent vingt quatre mille trois cent soixante huit virgule zéro six euros (EUR 724.368,06.-) divisé en mille quinze (1.015) actions d'une valeur nominale de sept cent treize virgule soixante six euros (EUR 713,66) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à sept cent vingt quatre mille trois cent soixante huit virgule zéro six euros (EUR 724.368,06.-), divisé en mille quinze (1.015) actions d'une valeur nominale de sept cent treize virgule soixante six euros (EUR 713,66) chacune»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 en supprimant la dernière phrase, pour lui donner dorénavant la teneur suivante :

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Septième résolution

L'assemblée modifie l'article 10 en supprimant la dernière phrase, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, qui devront être supportés par la Société à la suite de ce document sont estimés à environ 1.800.-EUR.

Déclaration

Le mandataire du souscripteur déclare au nom et pour le compte de la bénéficiaire réelle que l'apport faisant l'objet des présentes servant à l'augmentation du capital social ne proviennent pas constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signés avec le notaire le présent acte.

Signé: L. SUNNEN; N. GLOESENER; M. HURNER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 septembre 2010 Relation: LAC/2010/41256 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130264/120.

(100148782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Luxunion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 4.906.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale des actionnaires du 6 septembre 2010 que

- le mandat d'administrateur de catégorie B de Madame Christiane WORRÉ-LAMBERT a été reconduit pour un nouveau terme de quatre ans, jusqu'à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013/2014;

- la société LAVAL HOLDING Société civile, établie à L-1899 Kockelscheuer, rue de Bettembourg 45, a été nommée nouvel administrateur (catégorie A) en remplacement de Monsieur Auguste-Charles LAVAL, démissionnaire. En cette qualité la société LAVAL HOLDING sera représentée par Monsieur Alain Steichen, demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, Rives de Clausen 22-24. Le mandat de la société LAVAL HOLDING se terminera lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2014 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013/2014;

- Monsieur Guy SCHOSELER a été reconduit comme commissaire pour la durée d'un an, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010/2011.

Suivant décision du Conseil d'administration, Monsieur Dominique LAVAL a été nommé Président du Conseil pour la durée d'un an à compter du 6 septembre 2010. Monsieur LAVAL succède de la sorte au Président sortant Monsieur François TESCH et assumera la présidence jusqu'à l'Assemblée générale annuelle de 2011 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2010/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXUNION S.A.

Référence de publication: 2010130285/25.

(100148467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Tower 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.537.

Par décision de l'assemblée générale des associés en date du 9 septembre 2010 rectifiée par acte notarié date du 29 septembre 2010, Finmo AG, associée de la Société, ayant son siège sociale à , c/o Banca della Svizzera Italiana, 2 Via Magatti, CH- 6900 Lugano, Suisse a cédé 0,56816 parts sociales de la Société à la société dénommée EOS Servizi Fiduciari S.p.A., ayant son siège social à via Montebello, 3920121 Milano, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2010130417/16.

(100148814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Alpiq Western Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.006.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.542.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 9 septembre 2010

En date du 9 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

De renommer Ernst & Young S.A., une société anonyme constitué et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, sous le numéro B 47771 en tant que réviseur d'entreprise de la Société avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appeler a statuer sur les comptes de la Société en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130462/17.

(100149091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

**Arg Real Estate 5 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLArg Real Estate 5).**

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.703.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.744, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

2) Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.380, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

3) Colonia Real Estate AG, having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln and registered with the German Trade and Companies Register under number HRB 54006, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 14, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLArg Real Estate 5 (the "Company") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.703 and incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on February 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 3rd, 2007 under number 771. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on March 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17th, 2009 under number 828.

The partners hold all the seven thousand three hundred and forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500), so that the following resolution can valably be taken.

The partners requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignations of Mrs Amy KELLY and Mr Prabhu RAMAN and to grant them entire discharge for the execution of their mandates as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

Mr Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, born in Bochum (Germany) on July 11th, 1975, professionally residing at Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, as class A manager.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLArg Real Estate 5 to "Arg Real Estate 5 S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Arg Real Estate 5 S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

2) Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

3) Colonia Real Estate AG, ayant son siège social au Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Allemagne sous le numéro HRB 54006, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme prédécrit, déclarent être les associés de MLArg Real Estate 5 (la «Société») ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.703 et constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 mai 2007 sous le numéro 771. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2009 sous le numéro 828.

Les associés détiennent toutes les sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.EUR), chacune, représentant la totalité du capital social de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (183.500.-EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Madame Amy KELLY et Monsieur Prabhu RAMAN, et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant à compter du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, né à Bochum (Allemagne), le 11 juillet 1975, demeurant professionnellement au Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, en qualité de gérant de classe A.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLArg Real Estate 5 en «Arg Real Estate 5 S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arg Real Estate 5 S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41068/. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130304/120.

(100148492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Seton House Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 688.223.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.724.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 septembre 2010

En date du 28 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Neil Anthony RODGERS et Monsieur Karl ASAMER en tant que gérants de la Société avec effet au 17 septembre 2010;

- de nommer Monsieur Stuart MCCASLIN, né le 14 avril 1957 à Cardiff, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: Victoria House, 27, Victoria Road, B50 4AS Warwickshire, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

- de nommer Monsieur William Gerard DEVANNEY, né le 2 septembre 1965 à Hamilton, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: Wisteria Cottage, 91, Kennel Ride, SL5 7NU Ascot, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 17 septembre 2010 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

- de confirmer le mandat de Monsieur Guy HARLES, en tant que gérant de la Société et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2011;

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Stuart MCCASLIN
- Monsieur William Gerard DEVANNEY
- Madame Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

SETON HOUSE LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010130381/30.

(100148432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

**Arg Real Estate 7 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLArg Real Estate 7).**

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.518.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.744, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

2) Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.380, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

3) Colonia Real Estate AG, having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln and registered with the German Trade and Companies Register under number HRB 54006, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 14, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLArg Real Estate 7 (the "Company") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 125.518 and incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 5th March, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 29th, 2007 under number 995. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on March 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17th, 2009 under number 828.

The partners hold all the seven thousand three hundred and forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500), so that the following resolution can valably be taken.

The partners requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignations of Mrs Amy KELLY and Mr Prabhu RAMAN and to grant them entire discharge for the execution of their mandates as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

Mr Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, born in Bochum (Germany) on July 11th, 1975, professionally residing at Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, as class A manager.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLArg Real Estate 7 to "Arg Real Estate 7 S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Arg Real Estate 7 S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

2) Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

3) Colonia Real Estate AG, ayant son siège social au Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Allemagne sous le numéro HRB 54006, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme prédécrit, déclarent être les associés de MLArg Real Estate 7 (la «Société») ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.518 et constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mai 2007 sous le numéro 995. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2009 sous le numéro 828.

Les associés détiennent toutes les sept mille trois cent quarante

(7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.EUR), chacune, représentant la totalité du capital social de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (183.500.-EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Madame Amy KELLY et Monsieur Prabhu RAMAN, et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant à compter du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, né à Bochum (Allemagne), le 11 juillet 1975, demeurant professionnellement au Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, en qualité de gérant de classe A.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLArg Real Estate 7 en «Arg Real Estate 7 S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arg Real Estate 7 S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41070. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130306/121.

(100148518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Onetoo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 118.309.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010130320/10.

(100148333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

QM Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130340/10.

(100148769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Fabelgym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 102.054.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de

L'assemblée Générale extraordinaire de la société tenue

Le 28 septembre 2010

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer de nouveau le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour six ans

- Monsieur Patrick HEINEN, demeurant à 9, Deidenberg B-4770 AMEL;
- Madame Martha HEINEN-HOFFMANN, demeurant à 9, Deidenberg B-4770 AMEL
- Monsieur Aloyse HEINEN, demeurant à 9, Deidenberg B-4770 AMEL

- Monsieur Raymund HEINEN, domicilié 24, avenue de la Briquetterie B-1300 WAVRE comme commissaire aux comptes.

Leurs mandats vont expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2016.

HEINEN Patrick

Administrateur- délégué

Référence de publication: 2010130566/21.

(100149339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

**Arg Real Estate 8 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MLArg Real Estate 8).**

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.524.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.744, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

2) Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.380, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 15, 2010;

3) Colonia Real Estate AG, having its registered office at Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Köln and registered with the German Trade and Companies Register under number HRB 54006, here represented by Mr Robert STRIETZEL, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and established on September 14, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as aforementioned, declared being the partners of MLArg Real Estate 8 (the "Company") having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.524 and incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 5th March, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 29th, 2007 under number 995. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on March 12th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 17th, 2009 under number 829.

The partners hold all the seven thousand three hundred and forty (7,340) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of one hundred eighty-three thousand five hundred euro (EUR 183,500), so that the following resolution can valably be taken.

The partners requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The sole partner decides to accept the resignations of Mrs Amy KELLY and Mr Prabhu RAMAN and to grant them entire discharge for the execution of their mandates as of September 10th, 2010.

The sole partner decides to appoint as new manager as of September 10th, 2010 for an unlimited period:

Mr Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, born in Bochum (Germany) on July 11th, 1975, professionally residing at Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, as class A manager.

Second resolution

The partners resolve to change the name of the Company from MLArg Real Estate 8 to "Arg Real Estate 8 S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Arg Real Estate 8 S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize septembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Merrill Lynch European Holdco S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

2) Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.380, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 septembre 2010;

3) Colonia Real Estate AG, ayant son siège social au Zeppelinstrasse 4-8, D-50667 Cologne et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de l'Allemagne sous le numéro HRB 54006, ici représentée par Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 septembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme prédécrit, déclarent être les associés de MLArg Real Estate 8 (la «Société») ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.524 et constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 mai 2007 sous le numéro 995. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 17 avril 2009 sous le numéro 829.

Les associés détiennent toutes les sept mille trois cent quarante (7.340) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.EUR), chacune, représentant la totalité du capital social de cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (183.500.-EUR), de sorte que la résolution suivante peut être valablement prise.

Les associés ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter les démissions de Madame Amy KELLY et Monsieur Prabhu RAMAN, et leur confère entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 10 septembre 2010.

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant à compter du 10 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philipp VOSWINKEL, Financial Analyst, né à Bochum (Allemagne), le 11 juillet 1975, demeurant professionnellement au Dammstrasse 19, CH-6301 Zug, en qualité de gérant de classe A.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer le nom de la Société de MLArg Real Estate 8 en «Arg Real Estate 8 S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Arg Real Estate 8 S.à r.l. (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents Statuts (ci-après les Statuts).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui sont à la charge de la Société ou qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Strietzel et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 septembre 2010. Relation: LAC/2010/41071. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130307/120.

(100148536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130473/9.

(100149110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Tomkins Overseas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 95.583.025,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 51.028.

EXTRAIT

La société Tomkins Finance plc, associé unique de la Société, ayant son siège social au 84, East Putney House, Upper Richmond Road, SW15 2ST, Londres, Royaume-Uni, enregistré auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles, sous le numéro 4805031, a changé de forme juridique le 24 septembre 2010, et est devenue une société à responsabilité limitée.

Depuis lors, sa nouvelle dénomination est la suivante: Tomkins Finance Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2010.

Pour extrait conforme.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2010130416/20.

(100148813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

L'an deux mille dix, le trente août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZURICH EUROLIFE S.A., ayant son siège social à L-2529 Howald, 45, rue des Scillas, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.753, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 411 du 28 août 1995. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte dudit notaire en date du 6 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 17 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Madame Sabine LALLIER, employée privée, avec adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas, qui désigne comme secrétaire Madame Nancy WEIS, employée privée, avec adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefanos NIKOLAIDIS, employé privé, avec adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Conversion du capital social, actuellement exprimé en LUF (200.000.000,-) en EUR (4.957.870,50) par application du taux de conversion 1 EUR=40,3399 LUF.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CINQ MILLIONS d'Euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX Euros et CINQUANTE Cents (EUR 4.957.870,50) à NEUF MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX Euros et CINQUANTE Cents (EUR 9.957.870,50) sans émission d'actions nouvelles.

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital par les actionnaires existants de la Société au prorata de leurs participations actuelles dans le capital de la Société.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

5. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il appert de la liste de présence que toutes les vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, donc celle-ci est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de convertir le capital social de la Société, actuellement de DEUX CENT MILLIONS de francs luxembourgeois (LUF 200.000.000,-) en QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX Euros et CINQUANTE Cents (EUR 4.957.870,50) par application du taux de conversion 1 EUR=40,3399 LUF.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de CINQ MILLIONS d'Euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX Euros et CINQUANTE Cents (EUR 4.957.870,50) à NEUF MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX Euros et CINQUANTE Cents (EUR 9.957.870,50) sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

La prédite augmentation de capital a été souscrite et entièrement libérée par apport en numéraire par les actionnaires existants, ici représentés par Madame Sabine LALLIER, prénommée, agissant en vertu de procurations sous seing privées lui délivrées et annexées au présent acte, au prorata de leurs participations actuelles dans le capital de la Société.

Ainsi, (i) la société ZURICH COMPAGNIE D'ASSURANCES SA, une société régie par la loi suisse et ayant son siège social à 2, Mythenquai, CH-8022 Zurich (numéro de registre de commerce CH-020.3.929.583-0) a apporté le montant de CINQ CENT MILLE Euros (EUR 500.000,-) en espèces et (ii) la société ZURICH LEBENSVERSICHERUNGS-GESELLSCHAFT AG, une société régie par le droit suisse avec siège social à CH – 8045 Zurich, Austrasse 46 (numéro de registre de commerce CH-020.3.927.869-4) a apporté la somme de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE Euros (EUR 4.500.000,-) en espèces, de sorte que la somme de CINQ MILLIONS d'Euros (EUR 5.000.000,-) est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à NEUF MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX Euros et CINQUANTE Cents (EUR 9.957.870,50) représenté par VINGT MILLE (20.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 3 .600,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lallier, Weis, Nikolaidis, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 septembre 2010. Relation: EAC/2010/10522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010130758/85.

(100148850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Roynet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Référence de publication: 2010130353/11.

(100148809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Alemar Investments Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 135.713.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010130461/12.

(100149508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Rangirora Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.967.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1459 du 27 décembre 2005.

Il résulte du procès-verbal de rassemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 août 2010 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés comme suit:

- *Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:*

* Mr. Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. Monsieur Jean FABER occupera le poste d'administrateur et de Président du conseil d'administration,

* M. Didier KIRSCH, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

* Mlle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- *Au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:*

* REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 LUXEMBOURG, 223, Val Sainte Croix, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B-25.549.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Pour la société RANGIRORA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2010130354/23.

(100148670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.411.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Richardson Investments (ROERMOND) II S.à r.l.
United International Management S.A.*

Référence de publication: 2010130360/11.

(100148806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

Wine Yard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.851.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Per Sanfrid LANDIN demeurant à Crossways, Middle Hill, Englefield Green, TW200JS Surrey (UK), et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Madame Nadine LAMBALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

WINE YARD S.A.

Référence de publication: 2010130752/20.

(100148879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Synergium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 100.014.

—
Je soussigné, Noyen Grégory,

confirme par la présente ma démission du mandat d'administrateur de la société de droit luxembourgeois Synergium Properties SA (une société anonyme au capital de 31,000 euros dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100 014), avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Grégory Noyen.

Référence de publication: 2010130405/13.

(100148621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2010.

n-lab architects, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 3, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 103.264.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010130460/10.

(100149274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Aelsion Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 68.040.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2010

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Aleksandar VUKOTIC de son poste d'administrateur de la société.

- de nommer administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Fabien LEGER, demeurant professionnellement à L- 1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2016.

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Angelo ZITO et de Madame Sharane ELLIOTT, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, mandats qui expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Angelo ZITO, mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A, société anonyme ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618, mandat qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 pour statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130479/22.

(100148903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Apta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 99.495.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

APTA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010130494/12.

(100149107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130474/9.

(100149111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130475/9.

(100149112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130476/9.

(100149113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Mobefa Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4647 Differdange, 15, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.500.

—
EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 14 septembre 2010, que l'assemblée générale a décidé:

de révoquer à compter du 14 septembre 2010:

- Monsieur Hubert RASSEL, ingénieur technicien, demeurant à L-4417 Soleuvre, 4 rue Belle-Vue, de sa fonction de directeur technique,

- Monsieur Nunzio MONTENERO, employé privé, demeurant à L-4032 Esch-sur-Alzette, 9 rue Henry Bessemer de sa fonction d'administrateur, de président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué,

de nommer à compter du 14 septembre 2010 pour une durée de six ans dans la fonction de directeur technique:

- Monsieur Dieter HEINZ, maçon, demeurant à D-54636 Hutterscheid, 1 Feilsdorfer Strasse.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

- Il a été précisé que conformément à l'article dix des statuts, la société se trouve engagée par la signature collective du directeur technique et d'au moins un membre du conseil d'administration.

Pour extrait conforme délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 septembre 2010.

Etude Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010130642/27.

(100148765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Advanced Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 60.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010130477/9.

(100149114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.

Circle Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.761.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 septembre 2010

L'associé unique a décidé de nommer, en remplacement de Moore Stephens S.à r.l., Moore Stephens Audit S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.334, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de réviseur indépendant de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Circle Link S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010130522/17.

(100149049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2010.
